

# Didier Le Gac

Député  
3<sup>e</sup> circonscription du Finistère

**Renaissance**  
MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

## Communiqué de Presse

1er décembre 2022

### Calcul des retraites agricoles : L'Assemblée répare une injustice

Didier Le Gac, responsable du texte sur les retraites agricoles pour le Groupe Renaissance, a défendu ce matin jeudi 1<sup>er</sup> décembre dans l'hémicycle la prise en compte des 25 meilleures années pour la retraite des agriculteurs.

Voir le lien vidéo de l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=o4i0b4RPhlw>

La retraite des agriculteurs (exploitants agricoles, aides familiaux et collaborateurs) est en effet calculée sur l'ensemble de leur carrière, alors que celle des fonctionnaires est calculée sur les 6 derniers mois, et celle des salariés du privé sur les 25 meilleures années.

Aujourd'hui, la retraite agricole moyenne s'élève à 1 150 euros bruts, contre 1 500 euros pour la moyenne globale.

En calquant le mode de calcul des retraites des non-salariés agricoles sur le régime de base, ce vote unanime à l'Assemblée vient donc réparer une injustice.

À l'heure où la souveraineté alimentaire est une priorité, Didier Le Gac soutient cette mesure concernant les retraites de ceux qui nourrissent et font vivre notre pays.

Didier Le Gac se félicite des avancées obtenues pendant les débats en séance publique ; elles permettent désormais la mise en œuvre de cette proposition de loi portée par son collègue Julien Dive, député LR de l'Aisne.

Alors qu'un agriculteur sur deux est censé partir en retraite d'ici 2030, et que se pose la question du renouvellement des générations, ce passage au calcul des retraites agricoles sur la base des 25 meilleures années offre des perspectives favorables aux jeunes agriculteurs qui s'installent.

Le texte ainsi adopté conforte en outre les deux lois majeures également votées en 2020 et 2021 permettant de revaloriser les petites pensions agricoles.